

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 06 FEVRIER 2020 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoints :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard		M REGNIER		
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie		Mme CHAUMERLIAC		
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud			oui	
19. M FOURNIVAL Anthony			oui	
20. M REINERT Charles				oui
21. M ROTH Kévin				oui
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M JOHANNIN Thierry	oui			
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric				oui
27. M DERRACHI Rachid				oui
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme TISSU

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT (n°31/2019 à 35/2019).

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2019 :**

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2019.

**1. Assainissement, fixation du montant de la taxe 2020 perçue sur les consommations d'eau :**

Ce tarif fixé en début d'année civile s'appliquera aux factures émises au cours de l'été 2020 et durant l'hiver 2020.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a fixé le montant de la taxe pour l'année 2020 à 2,65€,  
• à l'unanimité, a pris acte que cette recette sera portée aux budgets 2020 et 2021 du service d'assainissement en section d'exploitation.

**2. Personnel, tableau des effectifs arrêté au 01 janvier 2020 :**

Suite à différentes créations et suppressions de poste, le tableau des effectifs a été arrêté. Ce tableau est annexé au présent compte rendu.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a arrêté le tableau des effectifs dressé au 01 janvier 2020,  
• à l'unanimité, a pris acte de l'incidence de ces modifications sur le budget M14 au titre de l'année 2020.

**3. Commande publique, groupement de commandes avec le CIG concernant la reliure des registres d'Etat civil :**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CIG propose d'organiser au nom de ses collectivités adhérentes des groupements de commandes relatifs à différents domaines.

Dans le cas présent, il propose d'organiser une mise en concurrence afin de désigner un relieur.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes de l'état civil,  
• à l'unanimité, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme

coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention. Cette convention sera annexée à la présente délibération,

- à l'unanimité, a approuvé la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la Commune,

- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. SMDEGTVO, modifications statuts :**

Lors de son dernier Conseil syndical, le SMDEGTVO a décidé de modifier ses statuts.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé les modifications des statuts à savoir :

1. le syndicat se dote d'activités complémentaires telles que la coordination de groupements de commandes ;

2. la durée du syndicat est illimitée ;

3. le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex

4. le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :

- un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,

- deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;

5. des recettes supplémentaires sont possibles ;

6. les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

#### **5. Transports scolaires, convention STIF relative à la création de nouveaux arrêts :**

Dans le cadre du redéploiement des arrêts de bus scolaires qui doit permettre une meilleure répartition de ceux-ci sur le territoire communal afin de renforcer la sécurité des usagers, la Commune peut bénéficier du concours d'Ile de France mobilités (ou STIF) à condition qu'elle signe une convention avec cet organisme.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la convention,

- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer la convention avec Ile de France mobilités,

- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses afférentes à ces projets seront portées au budget M14 2020.

#### **6. Médiathèque, Conseil départemental demande de subvention en fonctionnement relative aux animations proposées par la médiathèque en 2020 :**

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des médiathèques, le Conseil départemental peut accorder une aide aux Communes.

**Le Conseil municipal,**

- à l'unanimité, a validé cette demande de subvention,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à déposer ce dossier,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2020 de la Commune.

**7. Personnel, surveillance étude, ouverture d'une étude supplémentaire à l'école Brossolette chaque lundi :**

Du fait d'une augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'étude surveillée de l'école Brossolette chaque lundi, une seconde étude a été créée.

**Le Conseil municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019-2020 à compter du 24 février 2020,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2020.

**8. Débat sur les orientations budgétaires 2020 concernant les budgets M14 et M49 :**

Les orientations budgétaires 2020 ont été présentées par M le Maire, au nom de la majorité municipale.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

**9. Question diverse, cimetière prise en charge par la Commune droits et frais enregistrement concernant deux concessions perpétuelles au nouveau cimetière :**

Suite à une erreur d'implantation commise par un marbrier, une inversion de concessions perpétuelles s'est produite dans le nouveau cimetière.

Ayant été informée de ce problème par un des propriétaires, la Commune doit émettre un nouveau titre de propriété pour chacun de ces concessions et régler les frais de formalités d'enregistrement auprès de la DDFip

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a décidé de prendre en charge les formalités d'enregistrement de ces deux titres de concessions modifiés,
- à l'unanimité, a pris acte que ces sommes seront portées en dépenses au budget M14 2020.

**10. Question diverse, personnel, instauration d'une prime mensuelle de responsabilité pour les emplois fonctionnels de direction à compter du 01 janvier 2020 :**

Le Conseil Municipal peut verser au personnel détaché sur un emploi fonctionnel de direction, une prime mensuelle de responsabilité avec un taux maximal de 15% du traitement brut hors indemnité de résidence et supplément familial.

Cette faculté de créer cette prime est offerte à la Commune par le décret 88-631 du 06 mai 1998 mais elle ne l'a jamais instaurée.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a décidé d'instaurer cette prime dont le détail figure ci-dessus à compter du 01 janvier 2020,
- à l'unanimité, a pris acte que ces sommes seront portées en dépenses au budget M14 2020 et aux suivants.

Il a été fait lecture du rapport de l'ARS au titre de 2018 concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Ce rapport a été reçu en mairie le 07 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.

A Presles, le 07 février 2020.



Le Maire Pierre BEMELS.

## LES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL ANNEE 2019

07/02/2020

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Directeur Général des Services Rédacteur territorial Principal de 1ère classe Rédacteur Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe Adjoint Administratif Territorial	B B C C	1 1 1 2 3	1 1 1 2 3
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Ingénieur Principal Technicien territorial Principal de 1ère classe Agent de Maîtrise Territorial Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	A B C C C	1 1 1 1 4 4 17	1 1 1 1 4 4 17
<b>FILIERE SOCIALE</b> Infirmière en soins généraux de classe normale Educatrice territoriale de jeunes enfants Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Auxiliaire de puériculture territorial principale de 2ème classe	A B C C C	1 1 1 7 2	1 1 1 7 2
		43	43

**LES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL ANNEE 2019**

<p><b>FILIERE ANIMATION</b> Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe Adjoint territorial d'animation</p>	<p>C C</p>	<p>1 8</p>	<p>1 8</p>
<p><b>FILIERE CULTURELLE</b> Assistant de Conservation Principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine</p>	<p>B C</p>	<p>1 1</p>	<p>1 1</p>
<p><b>FILIERE SPORTIVE</b> Educateur territorial des activités physiques et sportives</p>	<p>B</p>	<p>1</p>	<p>1</p>
<p><b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b> Chef de service de la Police Municipale Brigadier Chef Principal 40 TITULAIRES(dont 5 en disponibilité remplacés par des contractuels) 17 CONTRACTUELS</p>	<p>B C</p>	<p>1 1 1</p>	<p>1 1 1</p>
<p><b>EFFECTIFS TOTAUX AU 01 JANVIER 2019</b></p>	<p>57</p>	<p>57</p>	